

Centre Expert Asperger de Versailles

Centres de diagnostic - Île-de-France

177, rue de Versailles - Hôpital André Mignot - Pavillon AUBERT - 78157 - LE CHESNAY

Téléphone : 01 39 63 93 80

Courriel : centreexpertasperger@ch-versailles.fr

Site internet : <https://www.fondation-fondamental.org/>

Informations générales

Zone géographique concernée	Ile-de-France, Yvelines - 78
Moyens d'accès (pour les visiteurs)	<p>En train : Depuis les gares de Versailles RD, RG et Chantiers, des lignes de bus desservent l'hôpital.</p> <p>En bus : - Bus A (terminus Hôpital Mignot) - Bus H (Arrêt Hôpital Mignot- Les Chênes d'or) - Bus H express (Arrêt Hôpital Mignot - Les Chênes d'or) - Bus S (Arrêt Hôpital Mignot)</p>
Service de rattachement	DRESOP: Dispositif de REcours et de SOins Partagés, Pavillon Aubert Pôle de psychiatrie adulte et infanto-juvénile
Médecin(s) référent(s) du centre de diagnostic	Dr Marie Valette
Age du public concerné	Adolescent, Adulte
Age du public concerné	<p>Le CENTRE EXPERT ASPERGER de Versailles est une unité fonctionnelle d'évaluation concernant les adolescents (dès 16 ans) et adultes pour lesquels un trouble du spectre de l'autisme sans déficit intellectuel (TSA-SDI) est évoqué.</p> <p>Concerne en priorité les adolescents et adultes résidant dans les Yvelines et départements limitrophes.</p>
Spécificité(s) du service	<p>Intégré au réseau des Centres Experts de la fondation FondaMental, le Centre Expert Asperger de Versailles propose une évaluation de l'intensité et des caractéristiques du trouble, à partir d'échelles et de questionnaires standardisés.</p> <p>Il poursuit 4 objectifs :</p>

- Diagnostiquer les troubles du spectre de l'autisme,
- Evaluer les différentes dimensions fonctionnelles du trouble,
- Proposer des thérapeutiques adaptées et spécialisées en fonction des données les plus récentes de la science.
- Mieux comprendre les troubles du spectre de l'autisme au travers d'axes de recherches innovants

Prise de contact

centreexpertasperger@ch-versailles.fr

Modalités d'accueil

- L'affiliation à la sécurité sociale et à une mutuelle permet la prise en charge financière intégrale du bilan. Lors du 1er Rdv, le patient devra juste présenter une pièce d'identité et sa carte de mutuelle, à jour.
En l'absence de mutuelle, une partie des frais seront à la charge du patient.

Déroulement de l'évaluation

L'évaluation se déroule sur 1 journée et demi avec une équipe pluridisciplinaire (psychiatre, neuropsychologue, infirmière).
Les parents sont conviés une demi-journée pour retracer les premières années de vie.

Une prise de sang est effectuée avant le début du bilan.

Restitution des résultats

Au terme des évaluations, un rendez-vous est proposé afin de restituer les informations obtenues lors du bilan. Des recommandations sur le mode de prise en charge sont ainsi proposées. Un compte-rendu détaillé est remis au patient et adressé au médecin et professionnel référent.

Information(s) complémentaire(s)

- Le bilan ne se substitue pas à une prise en charge régulière par le psychiatre traitant mais est davantage complémentaire.
- La présence d'au moins un des parents du patient est fortement souhaitée pour l'évaluation des éléments développementaux. En l'absence de rapporteur parental, un proche du patient possédant une bonne connaissance du développement du patient pourra être sollicité.

Document téléchargeable 1

plaquette-ceav-21112017.pdf